

## Fiche descriptive de l'indicateur Qualité de la lettre de liaison à la sortie de SSR

<b>Définition</b>	<p>Nombre de séjours pour lesquels la lettre de liaison est remise au patient ET adressée au médecin traitant le jour de sa sortie, ET contient les critères qualité indispensables à la continuité des soins.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 critères indispensables : (1) lettre de liaison à la sortie retrouvée ; (2) lettre de liaison à la sortie datée du jour de la sortie.</li> <li>• 5 critères administratifs : (3) remise au patient ; (4) identification du patient ; (5) nom et coordonnées du médecin traitant ; (6) nom du médecin signataire du document ; (7) date d'entrée et date de sortie.</li> <li>• 3 critères médicaux : (8) motif de l'hospitalisation ; (9) synthèse médicale du séjour ; (10) traitements médicamenteux prescrits à la sortie.</li> </ul> <p><i>NB : La lettre de liaison à la sortie est un document qui doit favoriser la continuité des soins. Dans l'idéal ce devrait être un document synthétique pointant les points de vigilance et de suivi, et les changements thérapeutiques au cours du séjour en SSR.</i></p>
<b>Justification</b>	<p>Le Décret n°2016-995 publié le 20 juillet 2016 dans son article 1 a pour objet de favoriser la continuité des soins. Il instaure l'obligation pour les établissements de santé de remettre une lettre de liaison au patient le jour de sa sortie et de l'adresser dans le même temps à son médecin traitant. Le texte réglementaire définit également les éléments que doit contenir ce document.</p> <p>Article R.1112-1-2 du CSP :</p> <p><i>« Lors de la sortie de l'établissement de santé, une lettre de liaison, rédigée par le médecin de l'établissement qui l'a pris en charge, est remise au patient par ce médecin, ou par un autre membre de l'équipe de soins mentionnée au 1° de l'article L. 1110-12 qui l'a pris en charge, et qui s'assure que les informations utiles à la continuité des soins ont été comprises. »</i></p> <p><i>« Dans le respect des dispositions des articles L. 1110-4 et L. 1111-2, la lettre de liaison est transmise le même jour, au médecin traitant et, le cas échéant, au praticien qui a adressé le patient. Elle est adressée par messagerie sécurisée répondant aux conditions prévues à l'article L. 1110-4-1, ou par tout moyen garantissant la confidentialité des informations, et versée dans le dossier médical partagé du patient si ce dossier a été créé. »</i></p> <p><i>« II.-Cette lettre de liaison contient les éléments suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1° Identification du patient, du médecin traitant, le cas échéant du praticien adresseur, ainsi que l'identification du médecin de l'établissement de santé qui a pris en charge le patient avec les dates et modalités d'entrée et de sortie d'hospitalisation ;</li> <li>• 2° Motif d'hospitalisation ;</li> <li>• 3° Synthèse médicale du séjour précisant le cas échéant, les événements indésirables survenus pendant l'hospitalisation, l'identification de micro-organismes multirésistants ou émergents, l'administration de produits sanguins ou dérivés du sang, la pose d'un dispositif médical implantable ;</li> <li>• 4° Traitements prescrits à la sortie de l'établissement (ou ordonnances de sortie) ... en précisant, notamment pour les traitements médicamenteux, la posologie et la durée du traitement ;</li> <li>• 5° Annonce, le cas échéant, de l'attente de résultats d'examens ou d'autres informations qui compléteront cette lettre de liaison ;</li> <li>• 6° Suites à donner, le cas échéant, y compris d'ordre médico-social, tels que les actes prévus et à programmer, recommandations et surveillances particulières ».</li> </ul> <p>La lettre de liaison à la sortie est un document qui doit favoriser la continuité des soins. Dans l'idéal ce devrait être un document synthétique pointant les points de vigilance et de suivi, et les changements thérapeutiques au cours du séjour en</p>

	<p>SSR.</p> <p>Une variante de l'indicateur intégrant le critère « remise de la lettre de liaison au patient » comme critère indispensable, sera également calculée et restituée aux établissements. Cette version pourrait être utilisée en 2020.</p>
<b>Diffusion publique</b>	Cet indicateur sera diffusé publiquement en 2018 avec un objectif de performance à atteindre fixé à 80%, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées.
<b>Type d'indicateur</b>	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements. Score composite. Pas d'ajustement sur le risque.
<b>Score individuel</b>	Un score individuel est calculé pour chaque dossier. Il correspond à la somme des critères satisfaits divisée par la somme des critères applicables.
<b>Score global</b>	Le score global est calculé pour l'ensemble des dossiers. Il correspond à la moyenne des scores calculés pour chaque dossier de l'échantillon (x100).
<b>Echantillon</b>	Le score global est calculé sur un échantillon aléatoire de 80 dossiers.
<b>Critères d'inclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjours de patients quel que soit l'âge, hospitalisés au moins 8 jours en SSR entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 novembre 2018, séjours non précédés d'un autre séjour en SSR dans le mois précédent et non suivis d'un séjour en SSR dans le mois suivant.</li> <li>• séjours en hospitalisation complète (type d'hospitalisation = 1 ou 5)</li> </ul>
<b>Critères d'exclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjours inférieurs ou égaux à 7 jours ;</li> <li>• Séjours précédés et/ou suivi par un autre séjour sur une période d'un mois</li> <li>• Prises en charge qui comportent au moins une interruption de plus de 48 heures et qui sont, de ce fait, découpées en séjours successifs</li> <li>• Prises en charge avec passage d'hospitalisation complète en hospitalisation partielle (hospitalisation de jour, hospitalisation de nuit, traitements et cures ambulatoires) ;</li> <li>• Séjour avec sortie contre avis médical ;</li> <li>• Séjours avec un GME erreur.</li> </ul>
<b>Mode d'évaluation des critères de l'indicateur Qualité de lettre de liaison à la sortie</b>	<p>L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire comprenant les 11 critères.</p> <p>Les 2 premiers critères sont impératifs, s'ils ne sont pas satisfaits la réponse à l'indicateur pour ce dossier est 0.</p> <p>Chacun des critères de 3 à 10 comptent pour 1 point lorsqu'ils sont satisfaits. Pour chaque dossier, le numérateur est égal à la somme des points, et le dénominateur est égal à la somme des critères.</p> <p>Le critère 11 n'est pas comptabilisé dans le calcul de l'indicateur.</p> <p>Éléments requis pour chacun des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 critères indispensables :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lettre de liaison à la sortie retrouvée</li> </ol> </li> </ul> <p>Le critère est satisfait si la lettre de liaison à la sortie est retrouvée dans le dossier du patient.</p> <p>Sont considérés comme lettre de liaison un courrier, un compte-rendu d'hospitalisation, une fiche de liaison, ou tout autre document ayant pour but la continuité des soins quelle que soit sa dénomination. La lettre de liaison peut renvoyer au carnet de santé ; lorsqu'il s'agit d'un document papier les photocopies doivent être annexées à la lettre de liaison, s'il s'agit d'un document informatique les rubriques concernées du carnet de santé doivent être scannées.</p> <p>Une ordonnance de sortie, une fiche de liaison infirmière, ... ne sont pas considérés comme une lettre de liaison.</p> <p>Le critère n'est pas satisfait si la lettre de liaison à la sortie n'est pas retrouvée dans</p>

le dossier du patient. Le score de l'indicateur QLS sera égal à 0.

2. Lettre de liaison à la sortie datée du jour de la sortie

Le critère est satisfait si la date de rédaction notée sur la lettre de liaison à la sortie est similaire ou précède la date de sortie d'hospitalisation administrative du patient. Le critère n'est pas satisfait si la lettre n'est pas datée, si la date est postérieure à la date de sortie ou illisible. Le score de l'indicateur QLS sera égal à 0.

Remarque : Il ne s'agit pas de la date d'envoi, mais de la date indiquée sur la lettre de liaison à la sortie. Pour les documents informatisés, la date retenue est la date de validation en vue d'une édition le jour de la sortie.

ET

- **5 critères administratifs :**

3. Mention de la remise au patient de la lettre de liaison :

Le critère est satisfait si une mention « la lettre de liaison remise au patient, ou à son représentant légal ou à la personne de confiance à sa sortie » est notée dans la lettre de liaison elle-même ou dans le dossier du patient.

Si le patient a refusé la lettre de liaison, la mention « a refusé la lettre de liaison » est notée dans le dossier.

Le critère n'est pas satisfait si aucune mention de la remise de la lettre de liaison à la sortie au patient n'est retrouvée ni sur la lettre de liaison, ni dans le dossier du patient.

4. Identification du patient :

Le critère est satisfait si l'on retrouve, sur la lettre de liaison à la sortie, de façon lisible, l'identification conforme du patient : nom de naissance, éventuellement nom d'usage, ET prénom ET date de naissance ET sexe.

5. Nom et coordonnées du médecin traitant :

Le critère est satisfait si l'on retrouve :

- sur la lettre de liaison à la sortie de façon lisible l'identité du médecin traitant : **nom ET adresse** (postale ou électronique),
- ou dans le dossier du patient la mention que le patient n'a pas de médecin traitant ou qu'il ne souhaite pas qu'il soit informé.

6. Nom et coordonnées du médecin signataire :

Le critère est satisfait si l'on retrouve, sur la lettre de liaison à la sortie, de façon lisible, l'identité du signataire du document (nom ET service ET hôpital) ET ses coordonnées (adresse (postale ou mail) ou téléphone).

7. Date d'entrée et de sortie :

Le critère est satisfait si on retrouve, sur la lettre de liaison à la sortie, de façon lisible, les dates d'entrée ET de sortie.

ET

- **3 critères médicaux :**

8. Motif de l'hospitalisation :

Le critère est satisfait si le motif d'hospitalisation est retrouvé sur la lettre de liaison à la sortie.

Le critère n'est pas satisfait si aucun motif d'hospitalisation n'est retrouvé sur la lettre de liaison à la sortie ou s'il est illisible.

9. Synthèse médicale du séjour dont les événements indésirables survenus au cours du séjour :

Le critère est satisfait si les éléments suivants sont retrouvés sur la lettre de liaison : synthèse de la prise en charge du patient au cours du séjour (rééducation réalisée, niveau d'autonomie du patient à la sortie) et le cas échéant, la mention d'un ou plusieurs des quatre éléments suivants (quand présents dans le dossier analysé) :

événements indésirables associés aux soins, portage ou identification de micro-organismes multi-résistants ou émergents, administration de produits sanguins ou dérivés du sang, pose d'un dispositif médical implantable.

**Lors des contrôles qualité du recueil 2019, les médecins inspecteurs vérifieront :**

- quand au cours du séjour analysé, un ou plusieurs des quatre éléments suivants est (sont) retrouvé(s) dans le dossier : i) événements indésirables associés aux soins, ii) portage ou identification de micro-organismes multi-résistants ou émergents, iii) administration de produits sanguins ou dérivés du sang, iv) pose d'un dispositif médical implantable ;

- que cela figure dans la lettre de liaison.

S'il a été coché oui alors qu'un (ou des) élément(s) est (sont) manquant(s), l'inspecteur modifiera la réponse de « oui » par « non », ce qui entrainera une discordance par surcotation.

**10. Prescriptions médicamenteuse de sortie (ou ordonnances de sortie) :**

Le critère est satisfait si l'on retrouve les traitements médicamenteux à poursuivre au décours de l'hospitalisation ou la mention de l'absence de traitement.

Les prescriptions de traitements médicamenteux doivent comporter : dénomination, posologie, voie d'administration ou forme galénique, si suffit à préciser la voie d'administration, et durée de traitement pour chaque médicament prescrit, à renouveler est considéré comme durée.

**Algorithme de calcul de l'indicateur : Qualité de la lettre de liaison à la sortie de SSR**

**Critère 1 : Lettre de liaison à la sortie retrouvée**

Pourcentage de dossiers  $= \sum_{i=1}^{80} \frac{[\text{num CRIT 1}]}{[\text{den CRIT 1}]}$	Dossier i :  [num CRIT 1]	Si [QLS_1] = 1 Alors [num CRIT 1] = 1 Sinon [num CRIT 1] = 0 FinSi
	Dossier i :  [den CRIT 1]	Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 Alors [den CRIT 1] = 1 FinSi

**Critère 2 : Lettre de liaison à la sortie datée du jour de la sortie**

Pourcentage de dossiers  $= \sum_{i=1}^{80} \frac{[\text{num CRIT 2}]}{[\text{den CRIT 2}]}$	Dossier i :  [num CRIT 2]	Si [QLS_2] = 1 ET [QLS_2_1] ≤ [D_Finsej] Alors [num CRIT 2] = 1 Sinon [num CRIT 2] = 0 FinSi
	Dossier i :  [den CRIT 2]	Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 ET [QLS_1] = 1 Alors [den CRIT 2] = 1 FinSi

**Critère 3 : Mention de la remise au patient de la lettre de liaison**

Pourcentage de dossiers  $= \sum_{i=1}^{80} \frac{[\text{num CRIT 3}]}{[\text{den CRIT 3}]}$	Dossier i :  [num CRIT 3]	Si [QLS_3] = 1 OU ([QLS_3] = 0 ET [QLS_3_1] = 1) Alors [num CRIT 3] = 1 Sinon [num CRIT 3] = 0 FinSi
	Dossier i :  [den CRIT 3]	Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 ET [QLS_1] = 1 Alors [den CRIT 3] = 1 FinSi

<b>Critère 4 : Identification du patient</b>		
Pourcentage de dossiers  $= \sum_{i=1}^{80} \frac{[\text{num CRIT 4}]}{[\text{den CRIT 4}]}$	Dossier i :  [num CRIT 4]	Si [QLS_5_1] = 1 ET [QLS_5_2] = 1 ET [QLS_5_3] = 1 ET [QLS_5_4] = 1 Alors [num CRIT 4] = 1 Sinon [num CRIT 4] = 0 FinSi
	Dossier i :  [den CRIT 4]	Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 ET [QLS_1] = 1 Alors [den CRIT 4] = 1 FinSi
<b>Critère 5 : Identification du médecin traitant</b>		
Pourcentage de dossiers  $= \sum_{i=1}^{80} \frac{[\text{num CRIT 5}]}{[\text{den CRIT 5}]}$	Dossier i :  [num CRIT 5]	Si [QLS_4] = 1 OU ([QLS_4] = 0 ET [QLS_4_1] = 1) OU ([QLS_4] = 0 ET [QLS_4_1]=2) Alors [num CRIT 5] = 1 Sinon [num CRIT 5] = 0 FinSi
	Dossier i :  [den CRIT 5]	Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 ET [QLS_1] = 1 Alors [den CRIT 5] = 1 FinSi
<b>Critère 6 : Identification du signataire</b>		
Pourcentage de dossiers  $= \sum_{i=1}^{80} \frac{[\text{num CRIT 6}]}{[\text{den CRIT 6}]}$	Dossier i :  [num CRIT 6]	Si [QLS_7] = 1 Alors [num CRIT 6] = 1 Sinon [num CRIT 6] = 0 FinSi
	Dossier i :  [den CRIT 6]	Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 ET [QLS_1] = 1 Alors [den CRIT 6] = 1 FinSi

<b>Critère 7 : Date d'entrée et de sortie</b>		
Pourcentage de dossiers $= \sum_{i=1}^{80} \frac{[\text{num CRIT 7}]}{[\text{den CRIT 7}]}$	Dossier i : [num CRIT 7]	Si [QLS_6] = 1 Alors [num CRIT 7] = 1 Sinon [num CRIT 7] = 0 FinSi
	Dossier i : [den CRIT 7]	Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 ET [QLS_1] = 1 Alors [den CRIT 7] = 1 FinSi
<b>Critère 8 : Motif de l'hospitalisation</b>		
Pourcentage de dossiers $= \sum_{i=1}^{80} \frac{[\text{num CRIT 8}]}{[\text{den CRIT 8}]}$	Dossier i : [num CRIT 8]	Si [QLS_9] = 1 Alors [num CRIT 8] = 1 Sinon [num CRIT 8] = 0 FinSi
	Dossier i : [den CRIT 8]	Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 ET [QLS_1] = 1 Alors [den CRIT 8] = 1 FinSi
<b>Critère 9 : Synthèse médicale du séjour</b>		
Pourcentage de dossiers $= \sum_{i=1}^{80} \frac{[\text{num CRIT 9}]}{[\text{den CRIT 9}]}$	Dossier i : [num CRIT 9]	Si [QLS_10_3] = 1 Alors [num CRIT 9] = 1 Sinon [num CRIT 9] = 0 FinSi
	Dossier i : [den CRIT 9]	Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 ET [QLS_1] = 1 Alors [den CRIT 9] = 1 FinSi
<b>Critère 10 : Prescriptions médicamenteuses de sortie</b>		
Pourcentage de dossiers $= \sum_{i=1}^{80} \frac{[\text{num CRIT 10}]}{[\text{den CRIT 10}]}$	Dossier i : [num CRIT 10]	Si [QLS_13_2] = 1 ET [QLS_13_3_1] = 1 ET [QLS_13_3_2] = 1 ET [QLS_13_3_3] = 1 ET [QLS_13_3_4] = 1 OU [QLS_13_2] = 2 Alors [num CRIT 10] = 1 Sinon

		[num CRIT 10] = 0 FinSi
	Dossier i :  [den CRIT 10]	Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 ET [QLS_1] = 1 Alors [den CRIT 10] = 1 FinSi

Score de qualité de l'indicateur QLS - Qualité de la lettre de liaison à la sortie de SSR		
<p><b>1ère étape</b> : un score individuel est calculé pour chaque dossier i. Il correspond à la somme des critères conformes divisée par la somme des critères applicables.</p> <p>Qualité de la lettre de liaison à la sortie</p> $[IND\_QLS\_i] = \frac{[num\ IND\_QLS\_i]}{[den\ IND\_QLS\_i]}$ <p><b>2ème étape</b> : un score global est ensuite calculé pour l'échantillon. Il correspond à la moyenne arithmétique de scores calculés pour chaque dossier de l'échantillon.</p> $[QLS] = \sum_{i=1}^{80} [IND\ QLS_i] / 80$	<p>Dossier i :</p> <p>[num IND_QLS]</p>	<p>Si [Num CRIT 1]=1 ET [Num CRIT 2]=1 Alors [IND QLS<sub>i</sub>] = ([NUM CRIT 3]+ [NUM CRIT 4]+ [NUM CRIT 5]+ [NUM CRIT 6]+ [NUM CRIT 7]+ [NUM CRIT 8]+ [NUM CRIT 9]+ [NUM CRIT 10])  /  ([den CRIT 3]+[den CRIT 4] + [den CRIT 5]+[den CRIT 6] + [den CRIT 7]+ [den CRIT 8]+ [den CRIT 9] +[den CRIT 10]) Sinon [IND QLS<sub>i</sub>] = 0 FinSi</p>
	<p>Dossier i :</p> <p>[den IND_QLS]</p>	<p>Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 Alors [den IND QLS] = 1 FinSi</p>



Calcul du score de l'indicateur QLS intégrant le critère « remise de la lettre de liaison au patient » (Critère 3) comme critère indispensable.

Score de qualité de l'indicateur SIMU_QLS		
<p><b>1ère étape</b> : un score individuel est calculé pour chaque dossier i. Il correspond à la somme des critères conformes divisée par la somme des critères applicables.</p> <p>Qualité de la lettre de liaison à la sortie</p> $[IND\_QLS\_i] = \frac{[num\ IND\_QLS\_i]}{[den\ IND\_QLS\_i]}$ <p><b>2ème étape</b> : un score global est ensuite calculé pour l'échantillon. Il correspond à la moyenne arithmétique de scores calculés pour chaque dossier de l'échantillon.</p> $[SIMU\_QLS] = \sum_{i=1}^{80} [IND\ SIMU\_QLS_i] / 80$	<p>Dossier i :</p> <p>[num IND_SIMU_QLS]</p>	<p>Si [Num CRIT 1]=1 ET [Num CRIT 2]=1 ET [NUM CRIT 3] = 1 Alors [IND QLS<sub>i</sub>] = ([NUM CRIT 4]+ [NUM CRIT 5]+ [NUM CRIT 6]+ [NUM CRIT 7]+ [NUM CRIT 8]+ [NUM CRIT 9]+ [NUM CRIT 10]) / ([den CRIT 4] + [den CRIT 5]+ [den CRIT 6] + [den CRIT 7]+ [den CRIT 8]+ [den CRIT 9]+ [den CRIT 10]) Sinon [IND SIMU_QLS<sub>i</sub>] = 0 FinSi</p>
	<p>Dossier i :</p> <p>[den IND_SIMU_QLS]</p>	<p>Si [DPA_11] = 1 ET DPA_Sortie = 1 Alors [den IND SIMU_QLS<sub>i</sub>] = 1 FinSi</p>

## Historique des indicateurs

L'indicateur Qualité de la lettre de liaison à la sortie de SSR est recueilli pour la première fois en 2019 dans les établissements de SSR. Il se substitue aux indicateurs "Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation" et "Document de sortie en SSR", recueillis successivement depuis 2009.

<b>Modifications réalisées depuis le premier déploiement national des indicateurs « Qualité du dossier du patient en SSR » en 2009</b>
<b>Indicateurs recueillis lors du premier recueil national en 2009</b>
« Tenue du dossier patient » « Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation » « Traçabilité de l'évaluation de la douleur » « Dépistage des troubles nutritionnels » « Traçabilité de l'évaluation du risque d'escarre »
<b>Indicateur Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation en 2009</b>
En 2009 l'indicateur « Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation » devait comprendre les éléments qualitatifs indispensables à la continuité des soins, être envoyé dans un délai inférieur ou égal à huit jours. Les éléments qualitatifs suivant étaient attendus : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Identité du médecin destinataire (nom et adresse) ou du service en cas de mutation ou de transfert ;</li><li>2. Référence aux dates du séjour du patient (date d'entrée et de sortie) ;</li><li>3. Synthèse du séjour (contenu médical de la prise en charge du patient) ;</li><li>4. Trace écrite d'un traitement de sortie.</li></ol>
<b>Recueils 2010, 2011, 2014 et 2016</b>
Aucune modification apportée à l'indicateur pour ces 4 campagnes.
<b>Modifications apportées pour le sixième recueil national en 2018</b> <b>Suspension de « Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation » &amp; généralisation de « Document de sortie en SSR »</b>
En 2018 les éléments qualitatifs attendu de l'indicateurs étaient toujours les mêmes, mais le <b>délai d'envoi</b> devait être de <b>zéro jour</b> afin d'assurer la transition vers l'indicateur qualité de la lettre de liaison à la sortie et être conforme à la réglementation.